Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_35-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2026

N° 2026/03/09/35

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 30** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *24 février 2026*

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :			
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON
Arnaud RADDE	Nadine CHALVET	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	
Vincent BOUTEMY	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Répartition des charges 2025 du RASED

Rapporteur : Philippe LANGLOIS

Le service du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) est implanté à Châteaugiron et accueille des élèves des communes dont la liste est dressée ci-dessous.
Les dépenses de ce service sont payées sur le budget communal de Châteaugiron et ensuite réparties annuellement entre les neuf communes en fonction des effectifs des écoles publiques de chaque commune.

Pour l'année 2026, au vu des dépenses 2025, la contribution des communes sera de 0,26 € par élève soit :

COMMUNES	EFFECTIFS 2025	CONTRIBUTION
ACIGNE	458	118.18 €
BRECE	224	57.80 €
CHATEAUGIRON	546	140.63 €
DOMLOUP	308	79.47 €
NOUVOITOU	372	95.99 €
NOYAL-SUR-VILAINE	310	79.99 €
SAINT-ARMEL	267	68.89 €
THORIGNE-FOUILLARD	438	113.02 €
VERN-SUR-SEICHE	490	126.44 €
TOTAL	**3413**	**880.41 €**

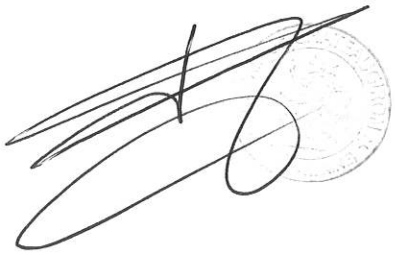
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Education et notamment l'article D.321-9,
Vu les conventions signées avec les communes de la circonscription,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 18 février 2026,

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_35-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le coût de fonctionnement du RASED par élève ainsi que la répartition entre les communes,**
- **Autorise M. le Maire à ordonner le recouvrement des participations des communes.**

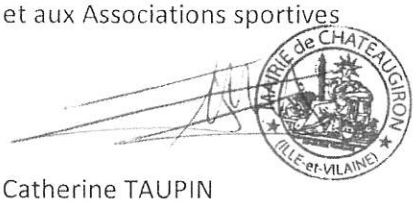
Pour Copie Conforme,
Le Maire,



Yves RENAULT

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée au Sport
et aux Associations sportives



Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN